

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD3159 (Rect)

présenté par
Mme Abba, rapporteure

ARTICLE 1ER A

RAPPORT ANNEXÉ

À l'alinéa 47, substituer au sigle :

« (ERTMS) »,

les mots :

« ERTMS (système européen de gestion du trafic ferroviaire) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.